



**Année scolaire 2020-2021
DOSSIER D'INSCRIPTION
Services Jeunesse de Nouvoitou**

Ce dossier, à compléter, est valable **du 2 septembre 2020 au 31 août 2021**.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la commune www.nouvoitou.fr (les règlements intérieurs sont également consultables en Mairie et sur le site internet).

Le dossier permet de recenser l'ensemble des coordonnées et informations propres à chaque enfant (autorisations de sortie, points particuliers de santé, autorisation du droit à l'image...) et permet de contacter les familles en cas d'incident. Tout changement intervenant dans l'année scolaire doit être signalé au plus vite à la Mairie, auprès du service périscolaire.

Le dossier unique doit être rempli obligatoirement pour que chaque enfant puisse accéder au service jeunesse, même en cas d'utilisation exceptionnelle ou occasionnelle.

Il doit être complété et retourné au plus tard avant la première visite de votre jeune à la structure jeunesse.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT OU LE JEUNE

NOM :

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal et ville :

Établissement scolaire et classe fréquentée en 2019 -2020 :

** Animation Jeunesse : cotisation de 10 € pour le premier enfant, 5 € pour le deuxième, 1 € pour les suivants.

Pour l'animation Jeunesse : E-mail du jeune (10 ans et +) :

Numéro de portable du jeune :

DROIT A L'IMAGE

J'autorise les services municipaux, conformément à l'article 9 du Code Civil sur « le droit à l'image et au son » et l'article 121-2 du Code de la Propriété intellectuelle, à utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisés dans le cadre du service, pour les besoins éventuels de la Municipalité (plaquettes, presse, exposition, site internet, bulletin municipal).

OUI

NON

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE DE L'ENFANT**Responsable**

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. travail :

E-mail :

Responsable

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. travail :

E-mail :

Les factures seront envoyées par courrier à un seul responsable.

Personne(s) autorisée(s) à récupérer votre enfant			Cocher le(s) service(s) concerné(s) par cette autorisation		
NOM et Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	Garderie* et cantine	Etude surveillée*	Accueil de Loisirs

Autorisez-vous votre enfant à quitter seul la structure ?

	OUI	NON	Si oui, préciser horaires
Animation Jeunesse			

Renseignements complémentaires concernant le responsable destinataire des factures

Numéro de sécurité sociale :

Numéro CAF : Numéro MSA : (*Barrer la mention inutile*) ou
autre (précisez) :**Assurance responsabilité civile et dommages corporels obligatoire**

Nom de la compagnie :

N° de contrat :

Expiré le :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Médecin traitant : Numéro de téléphone :

Taille : Poids : (Renseignements nécessaires en cas d'urgence médicale)

- Si l'enfant n'a pas effectué les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical ou contre-indication

- Y-a-t-il un Protocole Accueil Individualisé (PAI) pour votre enfant ? OUI NON

Les parents dont les enfants sont soumis à un régime alimentaire particulier doivent en informer Le directeur de la structure (BREGERE Mehdi, m.bregere@nouvoitou.fr ou 06 16 68 13 03) et contractualiser un PAI afin que leur enfant soit pris en charge de façon optimisée.

Les agents communaux ne sont pas habilités à donner des médicaments aux enfants même sur présentation d'une ordonnance médicale, sauf dans le cadre d'un PAI ; *Toutefois, il est possible qu'un tiers (identifié au préalable auprès de l'équipe communale) puisse intervenir pour donner un médicament à un enfant.*

→ Pour ce faire, les parents fournissent :

- Un certificat médical établi par un médecin qui est présenté au responsable du restaurant où l'enfant est accueilli, accompagné d'une photo, pour statuer sur les possibilités de préparer un repas spécifique respectant en tout point la prescription médicale.
- Et/ou un protocole d'intervention d'urgence accompagné d'une trousse identifiée au nom/prénom de l'enfant, de son école et sa classe (conservé sur le lieu de restauration).

Il est rappelé que les intolérances (lactose, œufs...) mentionnées sur le dossier unique ne pourront être suivies individuellement que si un avis médical justifie un problème de santé particulier.

(Si votre enfant n'est pas scolarisé à Nouvoitou, merci de contacter le service que fréquente votre enfant afin que les responsables aient connaissance du protocole du PAI)

- Votre enfant suit-il un traitement médical ? OUI NON Précisez :

.....

- A t-il des allergies connues ? OUI NON

Si oui description succincte et conduite à tenir :

.....

- Recommandations utiles :

Votre enfant porte-t-il des lentilles, lunettes, diabolos, prothèses (dentaires, auditives...) ? Précisez :

.....

Autres renseignements que vous souhaitez nous communiquer ;

Précisions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je, soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés dans ce dossier et autorise le médecin intervenant ou l'équipe d'accueil à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...).

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT :

PIECES A FOURNIR :

Obligatoire pour <u>TOUT renouvellement</u> de dossier unique d'inscription :	A rajouter en plus pour tout <u>NOUVEAU</u> dossier unique d'inscription :
<ul style="list-style-type: none">- Une attestation d'assurance responsabilité civile et dommages corporels- Une attestation «Quotient familial» <p>En l'absence de ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué.</p> <p>Ce document est disponible sur le site de la CAF (avec n° d'allocataire et identifiant).</p> <ul style="list-style-type: none">- Une photocopie du carnet de vaccination (si nouveaux vaccins depuis le dernier dossier)	<ul style="list-style-type: none">- Une photocopie de la carte vitale- Un relevé d'identité bancaire si choix du prélèvement automatique des factures pour signer l'autorisation de prélèvement, à la mairie.- Une copie de l'intégralité du livret de famille